

# Lycée Jean de Pange

## Futurs élèves de seconde

### Association PEEP de Sarreguemines



Nous faisons appel à vous pour

- être représentant au conseil de classe
- participer au conseil d'administration
- participer à la vie et à l'orientation

de votre établissement.

Nous avons besoin de vous pour agir et contribuer au développement d'une école publique fondée sur la tolérance et le respect de chacun.



**Aidez-nous à bien vous représenter : REJOIGNEZ notre équipe**

**Consultez notre site internet : <https://www.peep-sarreguemines.fr/>**

Si vous souhaitez participer à la vie de l'établissement scolaire de votre enfant, nous vous invitons à remplir le coupon ci-dessous et à nous le remettre soit à l'AG de septembre, soit par email à [contact@peep-sarreguemines.fr](mailto:contact@peep-sarreguemines.fr), soit à l'accueil de l'établissement scolaire.

.....  
**PEEP Sarreguemines** – Etablissement scolaire : .....

NOM-Prénom : ..... Tél. (fixe/mobile) : ..... / .....

Adresse : .....

Mail : .....

NOM-Prénom de l'élève : ..... Classe : .....

Vous souhaitez être \* :

Parent délégué de classe : OUI - NON

Sur la liste des représentants des Parents au Conseil d'Administration du collège et/ou lycée : OUI - NON

Au Comité de l'Association PEEP de Sarreguemines : OUI - NON

\* : entourer votre réponse

Pour pérenniser nos actions, nous avons besoin de votre participation, même ponctuelle, contactez-nous !  
[contact@peep-sarreguemines.fr](mailto:contact@peep-sarreguemines.fr)

# CARTE JEUN'EST

Le Conseil Régional du Grand Est offre à tout élève entrant en Seconde générale, dans un lycée de la Région, une carte Jeun'Est\*.

## → Comment demander votre carte ?

**C'est à vous d'en faire la demande !**

Inscrivez-vous directement en ligne sur le site : <https://www.jeunest.fr>

à partir du moment où l'élève est assuré d'intégrer le lycée

\*[Carte Jeun'Est](http://www.peep-sarreguemines.fr). Veuillez consulter notre site [www.peep-sarreguemines.fr](http://www.peep-sarreguemines.fr)

**Nous sommes des Parents d'élèves comme vous,  
n'ayant de lien ni avec les partis politiques ni avec les syndicats.  
Nous défendons vos intérêts et ceux de vos enfants.**

**Madame, Monsieur, Parent d'élève,  
votre présence et participation sont primordiales  
pour étendre et développer nos actions.**

## **NOUS AVONS BESOIN DE VOUS!**

La PEEP est présente depuis de nombreuses années dans les collèges et les lycées.  
Votre enfant est dans le secondaire ; à ses questions et aux vôtres,  
**nous, Parents bénévoles et indépendants**, veillons à trouver des réponses.

- **Nous rencontrons** régulièrement l'équipe éducative et traitons avec elle les différentes requêtes des Parents et des élèves.
- **Nous formons et informons** les Parents délégués aux Conseils de classes.  
Ils sont « vos oreilles et votre voix ». Des comptes rendus sont diffusés sur notre site.
- **Nous intervenons auprès du rectorat, des médias et des élus** concernant le non remplacement des personnels enseignants dans les collèges et les lycées.
- **Nous participons financièrement à des projets** menés par les collèges et lycées Sarregueminois.  
**Au lycée Jean de Pange:**
  - aide à l'aménagement du Foyer des élèves et aux fonds documentaires du CDI
  - achat de casques audio pour visites de structures culturelles
  - achat de rameurs pour l'EPS ...
- **Notre site internet vous** informe sur l'actualité de la vie des établissements et maintient un contact permanent avec les parents et les élèves.

## Carte jeun'est

Vous allez rentrer au lycée

### → Comment demander votre carte ?

**C'est à vous d'en faire la demande !**

Inscrivez-vous directement en ligne sur le site : <https://www.jeunest.fr>

*à partir du moment où l'élève est assuré d'intégrer le lycée*

Tous les futurs lycéens, sans exception, sont invités à faire leur inscription.

Voici quelques réponses aux principales questions que vous pourriez vous poser.

### **1. Inscription à Jeun'Est**

#### **Quels sont les critères d'éligibilité à Jeun'Est ?**

Tous les jeunes de la Région GRAND EST âgés de 15 à 29 ans sont éligibles et peuvent bénéficier des avantages proposés par la Région.

#### **Comment m'inscrire à Jeun'Est ?**

Pour vous inscrire vous pouvez utiliser le site web [www.jeunest.fr](http://www.jeunest.fr) :

- Sur le site il vous suffira de créer votre compte puis de remplir le formulaire vous permettant de déclarer votre situation actuelle. Différentes pièces justificatives peuvent vous être demandées en fonction de votre situation. Une fois votre dossier complété, celui-ci est traité par des équipes travaillant pour le service Jeunesse de la Région. Vous pourrez suivre l'état d'avancement de votre dossier dans votre espace personnel.

#### **Comment bénéficier des avantages Jeun'Est ?**

Une fois votre dossier validé, vos avantages sont automatiquement débloqués.

En tant que lycéen, votre carte porte vos droits, présentez-là lors de votre passage en caisse auprès d'un partenaire de l'opération pour bénéficier des avantages Jeun'Est

Si vous n'êtes pas lycéen, votre carte virtuelle stockée dans votre compte ou sur l'application mobile porte vos droits. Présentez votre carte virtuelle disponible sur l'appli lors de votre passage en caisse auprès d'un partenaire de l'opération pour bénéficier des avantages Jeun'Est.

### **2. Les avantages Jeun'Est – Quels sont les avantages proposés ?**

#### **L'aide pour la fourniture des manuels scolaires**

Cette aide ne concerne que les lycéens qui ne bénéficient pas des manuels numériques (lycée 4.0)

#### **Vous êtes scolarisé dans le département 54, 55, 57 ou 88 ?**

Pour la rentrée de septembre 2019, en tant que lycéen résidant dans le département 54, 55, 57 ou 88 vous pouvez prétendre à l'aide à l'acquisition/location de manuels scolaire via la carte Jeun'Est :

- **100 €** si vous êtes inscrit en classe de Seconde Générale ou Technologique ou en 1<sup>ère</sup> année de Bac Pro
- **80€** si vous êtes inscrit en classe de 1<sup>ère</sup> ou Terminale Générale ou Technologique, En CAP 1<sup>ère</sup> année, en 2<sup>ème</sup> ou 3<sup>ème</sup> année de Bac Pro
- **40 €** si vous êtes inscrit en classe de CAP 2<sup>ème</sup> année ou en Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire
- **50 €** si vous êtes élève redoublant changeant de filière ou d'établissement ou si vous êtes titulaire d'une bourse d'Etat

### **L'avantage Sport**

En tant que lycéen, apprenti ou étudiant scolarisé dans le Grand Est, vous pouvez prétendre à l'avantage Sport de la carte Jeun'Est : 10 € pour l'acquisition d'une licence sportive scolaire auprès de l'UNSS, de l'UGSEL ou du SUAPS de l'établissement dans lequel vous êtes inscrit.

### **Les avantages Culture**

En tant que jeune de 15 à 29 ans résidant dans le Grand Est, vous pouvez profiter d'avantages Culture proposés par la carte Jeun'Est.

#### **Vous avez entre 15 et 24 ans ?**

Quel que soit votre profil (sauf si vous êtes en emploi) profitez de :

- D'une réduction d'un maximum de 20 € pour l'accès à un certain nombre de Festivals en région
- 5 € deux fois dans l'année en « Spectacle vivant » (théâtre, musique, danse, cirque, marionnette, pluridisciplinaire) ;
- 10 € pour l'achat de livres « loisir » dans les librairies indépendantes.

Si vous êtes Lycéen ou apprenti (ULIS compris), avantages supplémentaires :

- 2 € trois fois dans l'année en « Cinéma » pour l'accès aux salles de cinéma indépendantes ;
- 3 € deux fois dans l'année en « Cinéma + » pour les films soutenus par la Région ;
- 5 € deux fois dans l'année en « Spectacle vivant + », spectacles soutenus par la Région (théâtre, musique, danse, cirque, marionnette, pluridisciplinaire).

Si vous êtes étudiant (y compris formations sanitaires et sociales), en Service Civique ou en emploi, avantages supplémentaires :

- 3 € deux fois dans l'année en « Cinéma + » pour les films soutenus par la Région ;
- 5 € deux fois dans l'année en « Spectacle vivant + », spectacles soutenus par la Région (théâtre, musique, danse, cirque, marionnette, pluridisciplinaire).

### **Qu'est-ce-qu'un bon plan ?**

Les bons plans sont organisés par les partenaires de Jeun'Est ou publiés par la région et permettent de bénéficier de réductions tarifaires sur des événements dans la région sur présentation de leur carte Jeun'Est ou de l'application mobile.